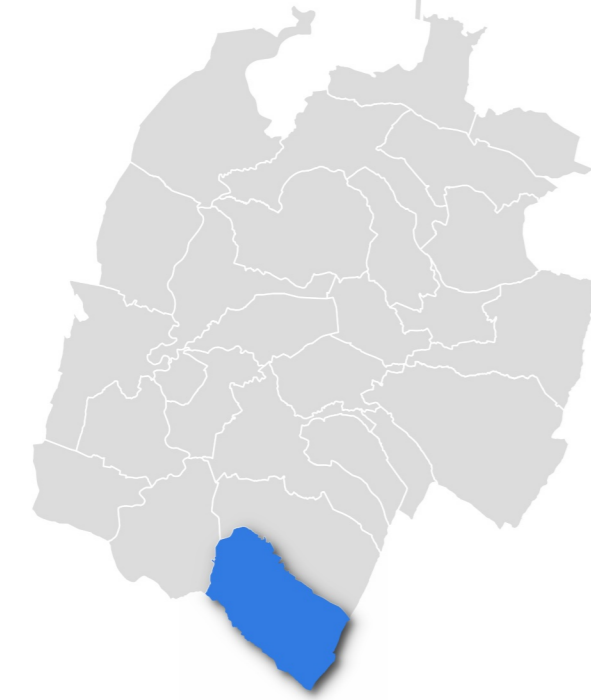




Commune de THOIRIA

Règlement graphique



Echelle : 1/6500 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



- Zonage**
- A : Agricole
 - Ap : Agricole protégé
 - N : Naturel
 - NL1 : Naturel loisir1
 - NL2 : Naturel loisir2
 - Npv : Naturel pour du photovoltaïque
 - Uca : Zone urbaine centre ancien
 - UR : Zone urbaine résidentielle
- Prescriptions environnementales**
- 07 - Haie (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - 07 - Jardins urbains / trame verte urbaine (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - 07 - Patrimoine végétal (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - 07 - Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
 - 31 - Zones humides, mares et surfaces en eau (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - 99 - Bande 100m - Loi Littorale
- Dispositions relatives au patrimoine**
- 07 - Éléments du patrimoine (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâts remarquables (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Éléments du patrimoine (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Patrimoine végétal (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Prescriptions urbaines**
- 18 - Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Informations complémentaires**
- Sites classés & inscrits
 - Parkings
 - Périmètre de MH
 - Sites palafittes UNESCO
 - Limite des espace proches du rivage
- Parcelles
Bâts
Cimetière
Surfaces en eau
Cours d'eau
Routes

Liste des emplacements réservés

Liste du patrimoine

Numéro	Libellé
168	Fontaine
169	Croix
170	Chapelle
171	Puits
172	Monument aux Morts
200	Puits à réhabiliter
201	Puits à réhabiliter
202	Reservoir
223	Éléments du patrimoine
274	Éléments du patrimoine
275	Source
276	Auge en pierre
276	Autre remarquable
277	Puits public, boisé
278	Croix en bois
282	Virgée Marie

Liste des bâtiments en changement de destination

